

**BILAN DE LA LUTTE
CONTRE LA LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE
EN FRANCE EN 1990**

B. DUFOUR (1)

***RESUME:** Le bilan de la lutte contre la L.B.E. en France en 1990 est présenté à l'aide de tableaux et de figures, grâce aux informations provenant des Directions départementales des Services vétérinaires et d'une enquête effectuée auprès des G.D.S.*

Les indicateurs utilisés (taux d'infection, foyers cliniques, taux de qualification...) permettent de mesurer les progrès rapides réalisés dans cette lutte.

***SUMMARY:** The results of 1990 campaign in France against EBL is presented with the help of tables and figures. Data are coming from departments direction of veterinary Services and from a survey performed among sanitary defence committee.*

The indicators used (infection rates, clinical outbreaks, qualification rates) give a measure of the fast advance performed.

*
* *

Depuis 1988, une prophylaxie collective volontaire contre la leucose bovine enzootique (L.B.E.) a été conduite sur l'ensemble du territoire français grâce à une étroite collaboration entre les Groupements de Défense Sanitaire (G.D.S.), maître d'oeuvre de cette action dans la plupart des départements et l'Etat, financier de l'opération.

Le bilan de l'action menée en 1990 suivant ces modalités est présenté dans cet article.

Les sources d'information qui ont été utilisées pour réaliser ce bilan sont doubles :

- Le rapport annuel et les bulletins sanitaires mensuels édités par la Direction générale de l'alimentation sur des informations recueillies auprès de tous les D.S.V.
- Une enquête réalisée par la F.N.G.D.S.B. auprès des G.D.S., en décembre 1990 et au cours de laquelle 66 réponses ont été recueillies [1].

(1) F.N.G.D.S.B. - 149 rue de Bercy - 75579 Paris cedex 12 - France.

I - LA LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE CLINIQUE

A. NOMBRE DE FOYERS

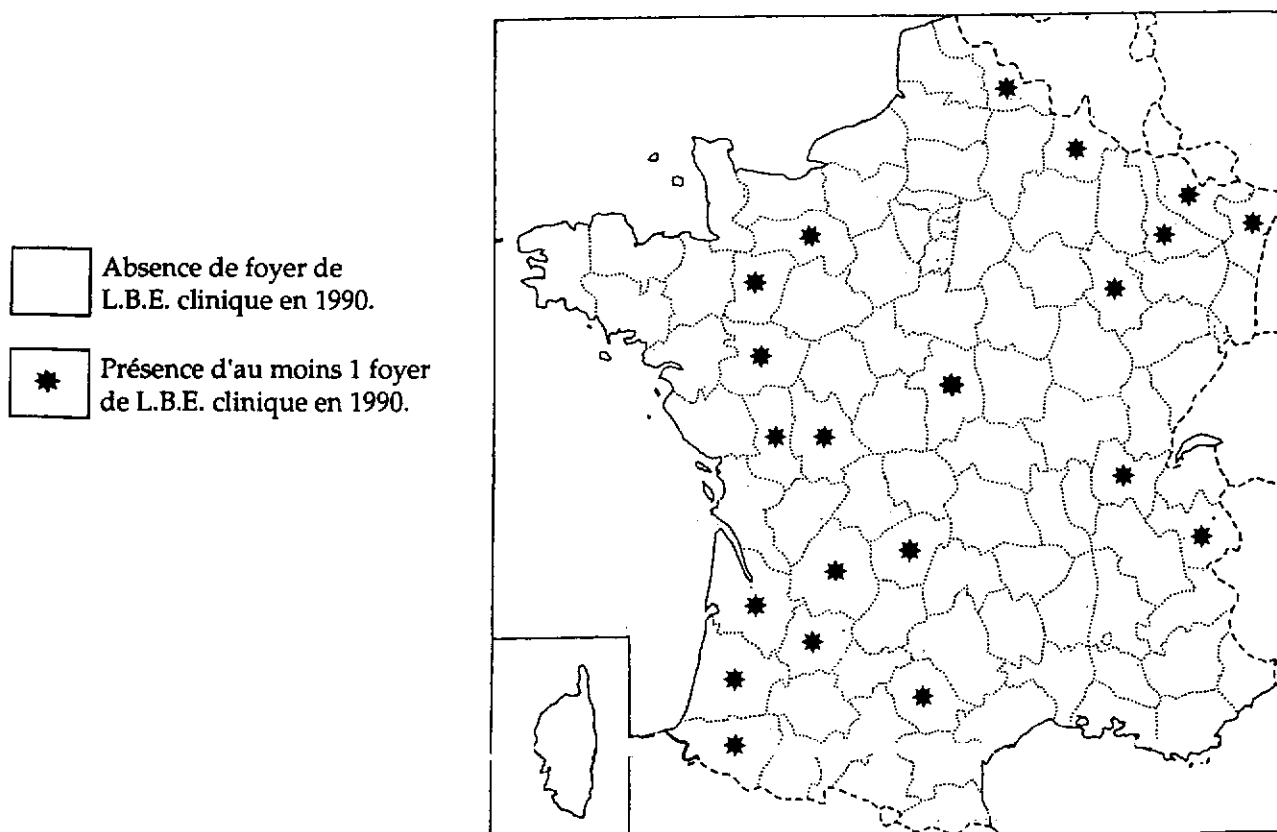
La diminution du nombre de foyers cliniques, observée pour la première fois en 1988, (antérieurement à cette date, il y avait en effet régulièrement autour de 600 foyers par an) se poursuit d'une manière sensible en 1990 ainsi que l'indique le tableau I.

Parallèlement, le nombre de départements ayant enregistré au moins un foyer clinique chute à 21 (tableau I et figure 1).

Tableau I : Incidence annuelle de la L.B.E. réputée contagieuse (source : D.G.A.I.).

Année	Nombre de nouveaux foyers	Nombre de bovins infectés dépistés dans ces foyers	Nombre de départements concernés
1984	548	6.251	64
1985	678	12.154	69
1986	578	8.657	65
1987	591	10.031	69
1988	390	6.027	45
1989	158	2.423	35
1990	102	1.538	21

Figure 1 : Départements dans lesquels des cas de L.B.E. clinique ont été enregistrés en 1990 (source : D.G.A.I.).



La diminution de l'incidence de la L.B.E. clinique observée est due à la pression prophylactique contre la L.B.E. latente.

B. TAUX D'INFECTION DES BOVINS DANS LES FOYERS

Sur les 6.045 bovins qui ont été contrôlés dans les 102 nouveaux foyers enregistrés pendant l'année 1990, 1.538 ont été trouvés infectés (source : D.G.A.I.).

Le taux d'infection des animaux à l'intérieur des foyers de L.B.E. observés en 1990 reste donc élevé puisqu'il est de 25,44 % (en 1989, le taux était de 30,67 %).

C. ELIMINATION DES ANIMAUX

Le bilan des abattages d'animaux dans les foyers de leucose clinique en 1990 est récapitulé dans le tableau II.

Tableau II : Eliminations effectuées à partir de foyers de L.B.E. clinique en 1990
(source : D.G.A.I.).

	Nombre de cheptels concernés	Nombre d'animaux éliminés			Total
		Nombre d'animaux reconnus porteurs de tumeurs	Nombre d'animaux non porteurs de tumeurs à sérologie positive	Nombre de contaminés abattus	
Abattages partiels	302	104	2.511		2.615
Abattages totaux	11	10	323	283	616
Total	313	114	2.834	283	3.231

La plupart des cheptels dans lesquels des cas de L.B.E. clinique sont observés ont une durée d'assainissement dépassant un an ainsi que le montre la comparaison des tableaux I et II.

En effet, les cheptels reconnus infectés de L.B.E. clinique avant 1990 représentent 67,4 % (211 = 313 - 102) des cheptels concernés par les mesures d'abattage.

Ceci est logique compte tenu du pourcentage élevé d'animaux infectés dans ces foyers (25,44 %) et de l'espacement de 4 à 6 mois entre les contrôles d'assainissement.

II - LA LEUCOSE BOVINE ENZOOTIQUE LATENTE

A. TAUX D'INFECTION DES CHEPTELS

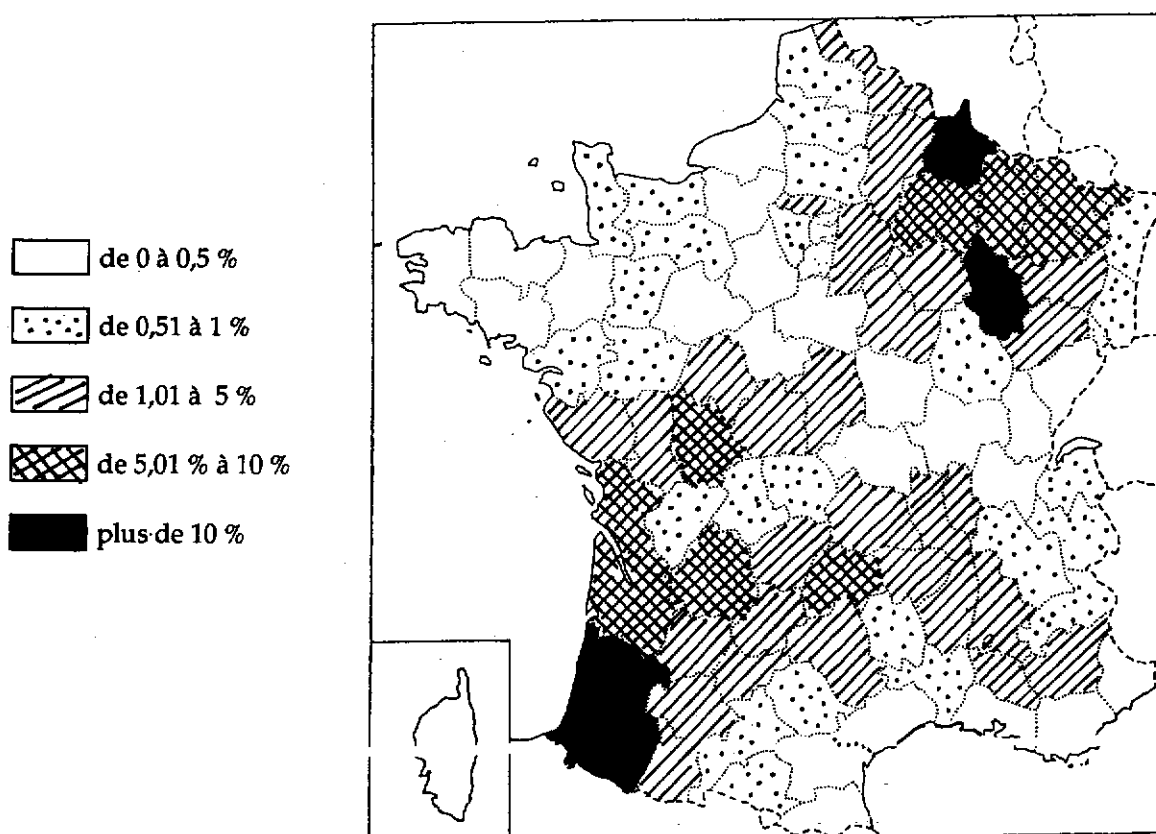
Les efforts de lutte contre la L.B.E. latente continuent de porter leurs fruits, ainsi qu'en témoigne la décroissance des taux d'infection des cheptels (tableau III).

Tableau III : L.B.E. - Evolution des taux d'infection des cheptels.

Année	Taux de prévalence annuelle (source F.N.G.D.S.B.)	Taux de prévalence résiduelle au 31.12.90 (source D.G.Al.)	Taux d'incidence annuelle (source D.G.Al.)
1988	5,72 % (71 dépts)		
1989	4,63 % (70 dépts)	3,5 %	2,8 %
1990	3,22 % (65 dépts)	2,4 %	2,2 %

Néanmoins, les taux d'infection des cheptels restent hétérogènes en fonction des départements (figure 2).

Figure 2 : Taux résiduel d'infection des cheptels au 31.12.90
(source : D.G.Al.).



Quatre départements (nord-est, sud-ouest) conservent un taux résiduel d'infection des cheptels au 31.12.90 supérieur à 10 %. Parmi eux, un seul taux d'infection des cheptels dépasse 20 %.

A l'inverse, 48 départements sont dans une bonne situation puisque le taux résiduel d'infection des cheptels au 31.12.90 qui y est observé est inférieur à 1 % (dans 23 départements, il est inférieur à 0,5 %).

B. TAUX D'INFECTION DES ANIMAUX

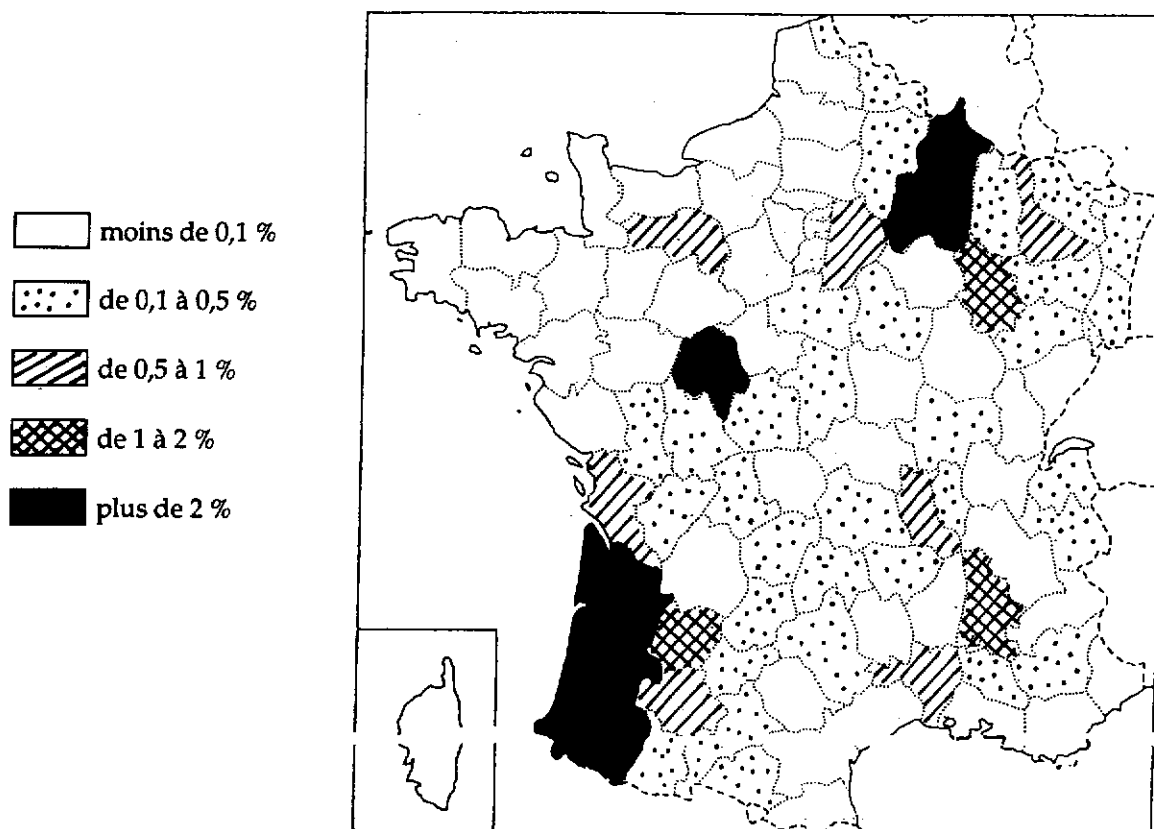
Le tableau IV présente l'évolution des taux d'infection des animaux ces 3 dernières années.

Tableau IV : L.B.E. - Evolution des taux d'infection des animaux.

Année	Taux de prévalence annuelle (source : F.N.G.D.S.B.)	Taux de prévalence résiduelle au 31.12.90 (source : D.G.A.I.)
1988	0,99 % (59 dépts)	
1989	0,55 % (59 dépts)	0,5 %
1990	0,36 % (64 dépts)	0,4 % (estimation)

La disparité des situations en fonction des départements est illustrée par la figure 3.

Figure 3 : Taux résiduel d'infection des animaux au 31.12.90
(source : D.G.A.I.).



La juxtaposition des figures 2 et 3 montre que :

- L'assainissement est pratiquement obtenu dans 34 départements (taux d'infection des cheptels inférieur à 1 % et taux d'infection des animaux inférieur à 0,1 %).
- Seuls 3 départements présentent encore une situation très préoccupante avec à la fois un taux d'infection des cheptels supérieur à 10 % et un taux d'infection des animaux supérieur à 2 %.

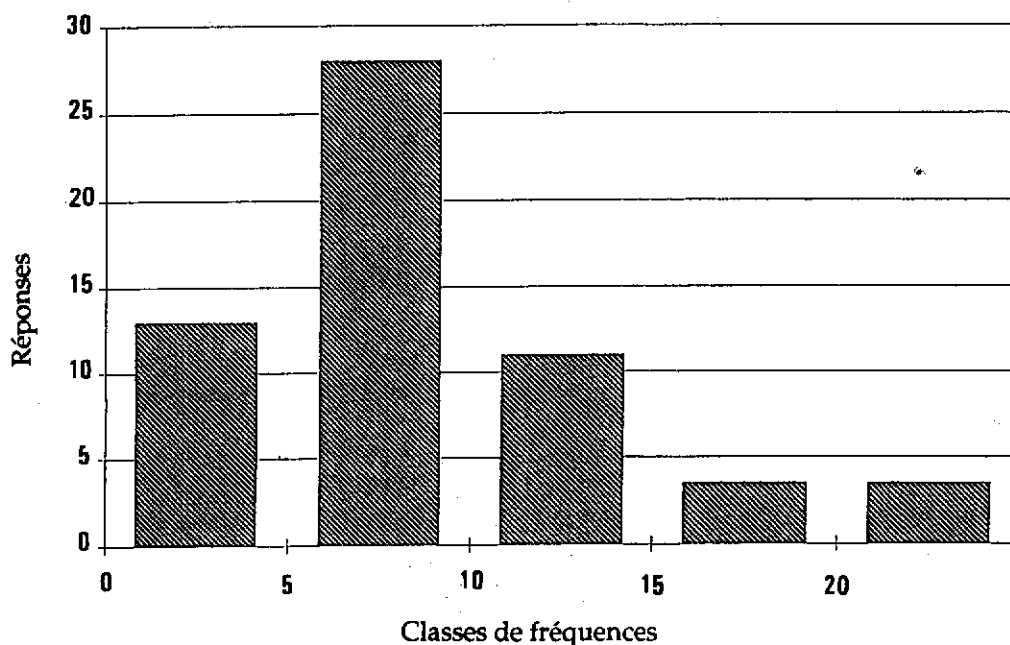
C. TAUX D'INFECTION DES BOVINS DANS LES CHEPTELS INFECTES

En 1990, le taux moyen de bovins infectés dans les cheptels infectés, calculé d'après les chiffres fournis par 61 départements est de 13,2 % (source : F.N.G.D.S.B.).

Ce pourcentage est peu différent de celui calculé par la F.N.G.D.S.B. les années précédentes (14,3 % en 1988 et 13,89 % en 1989).

La figure 4 indique que, dans la majorité des départements, les cheptels peu infectés sont les plus nombreux.

Figure 4 : Répartition du taux d'infection des bovins dans les cheptels infectés en 1990 (61 départements)
(source : F.N.G.D.S.B.).



En effet, dans 42 départements, le taux d'infection moyen des animaux dans les cheptels infectés est inférieur à 10 %.

Par ailleurs, le pourcentage de troupeaux infectés dans lesquels moins de 10 % de bovins infectés ont été recensés est en constante augmentation, ainsi que l'atteste le tableau V.

Tableau V : Classification des cheptels assainis, en fonction de leur taux d'infection des animaux (source : F.N.G.D.S.B.).

Année	Calcul effectué pour	- 10 % de bovins infectés	de 10 % à 30 % de bovins infectés	+ de 30 % de bovins infectés
1988	40 dépts	56,15 %	26,23 %	17,62 %
1989	57 dépts	65,82 %	23,38 %	10,80 %
1990	50 dépts	71,90 %	20 %	8,10 %

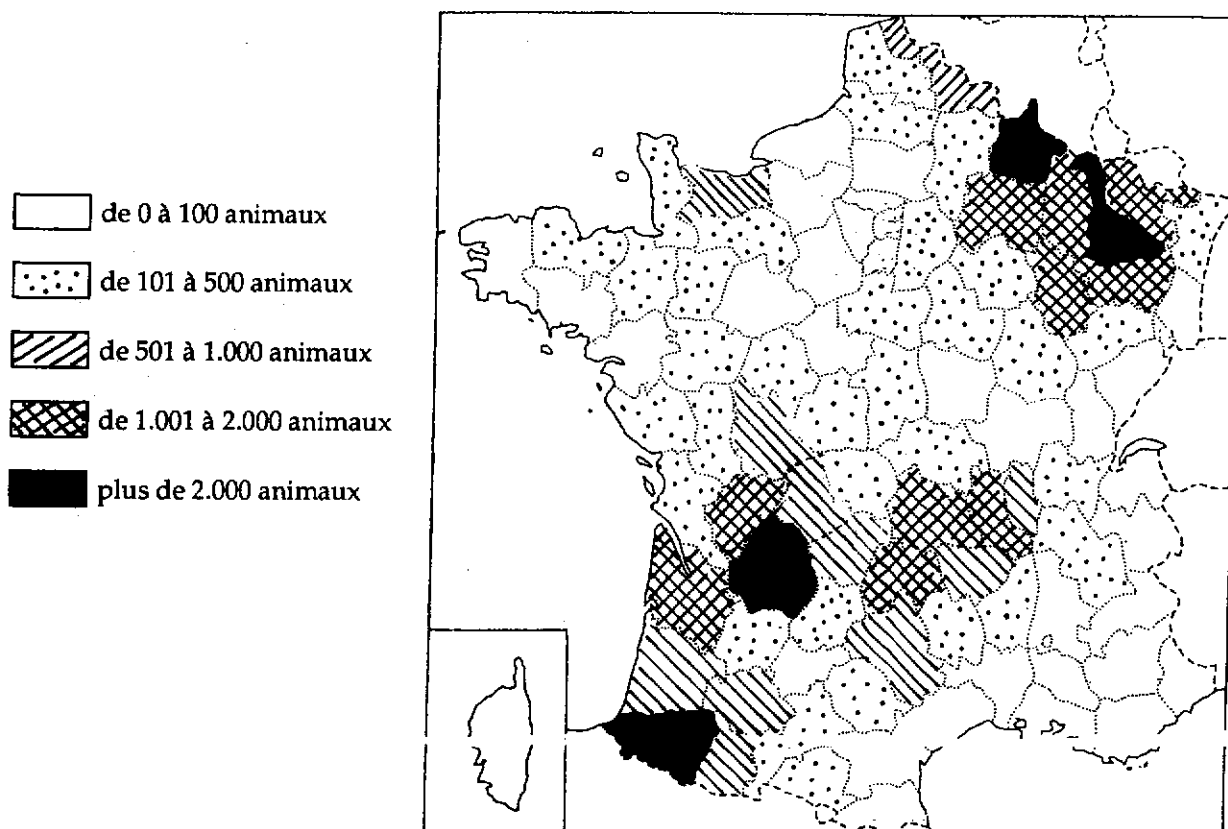
D. ELIMINATION

Dans le cadre de la politique d'assainissement des cheptels infectés de L.B.E. en 1990, 39.151 bovins ont été abattus (contre 58.275 en 1989 et 107.000 en 1988).

La figure 5 précise la répartition des abattages par département.

Dans 4 départements un abattage massif (plus de 2.000 animaux) a encore été réalisé en 1990.

Figure 5 : L.B.E. - Répartition des abattages en 1990 (source : D.G.A.I.).



III - LES QUALIFICATIONS DES CHEPTELS

Le taux de cheptels qualifiés (officiellement indemnes, présumés indemnes ou régulièrement contrôlés) pour la France en 1990 est de 89 % (source : D.G.A.I.).

En 1988, ce taux était d'environ 70 % et en 1989 de 82 %. Ces chiffres indiquent clairement la progression réalisée dans ce domaine.

Le tableau VI présente le nombre et la répartition par catégorie de cheptels qualifiés (source : D.G.A.I.).

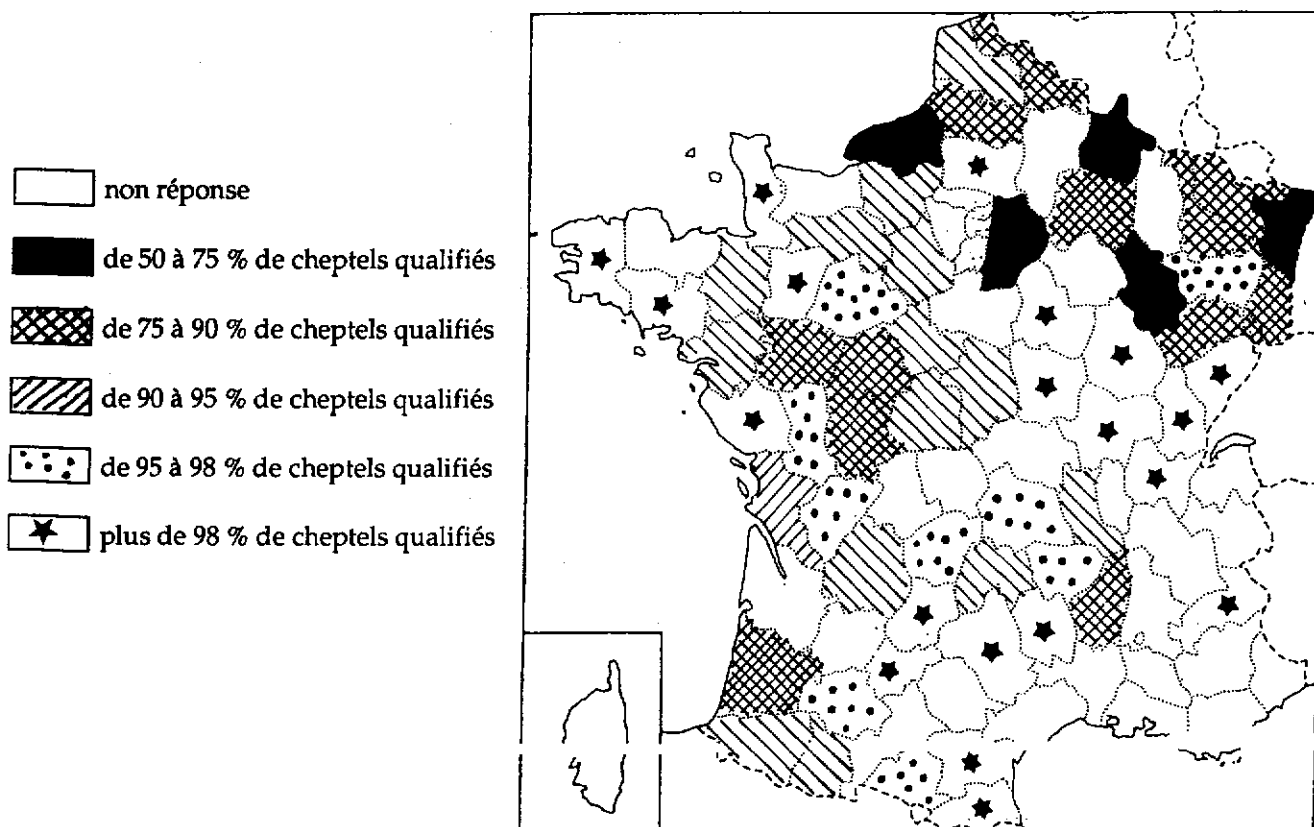
Tableau VI : Répartition des qualifications L.B.E. en 1990
(source : D.G.A.I.).

Officiellement indemne	Présumé indemne	Régulièrement contrôlé
13,6 %	23,5 %	62,9 %

La catégorie "cheptel régulièrement contrôlé", obtenue par test de mélange et donc d'un coût moins élevé que les deux autres qualifications, est préférée par une majorité d'éleveurs.

Le taux de cheptels qualifiés par département est présenté sur la figure 6.

Figure 6 : Taux de cheptels qualifiés en 1990 (65 départements)
(source : F.N.G.D.S.B.).



Dans 31 départements, le taux de cheptels qualifiés est supérieur à 95 % et dans 22 supérieur à 98 %.

Seuls 5 départements présentent encore un taux de cheptels qualifiés inférieur à 75 %.

La progression en matière de qualification des troupeaux s'est donc encore poursuivie en 1990 de manière nette et tout à fait parallèle à la diminution des taux d'infection.

CONCLUSION

La campagne 1989-90 fut la 3ème campagne de lutte collective volontaire contre la L.B.E. dont la maîtrise d'oeuvre a été majoritairement assurée par les G.D.S.

A l'issue de cette campagne, le bilan de la situation épidémiologique indique clairement les progrès réalisés grâce à l'étroite collaboration entre G.D.S. et D.S.V.

Ces efforts ont permis de faire baisser suffisamment les taux d'infection afin de permettre une généralisation de l'assainissement à tous les troupeaux français infectés.



BIBLIOGRAPHIE

1. DUFOUR B.- L.B.E. : Situation épidémiologique. G.D.S. info sanitaire, 1991, 103, 11-18.

ERRATUM

Les figures ci-dessous remplacent, dans le n°18 de la Revue, la figure 1 de la page 79 et la figure 5 de la page 84.

Figure 1 : Départements ayant enregistré des cas de L.B.E. clinique en 1989.

-  Absence de foyer de L.B.E. clinique en 1989
-  Présence d'au moins 1 foyer de L.B.E. clinique en 1989

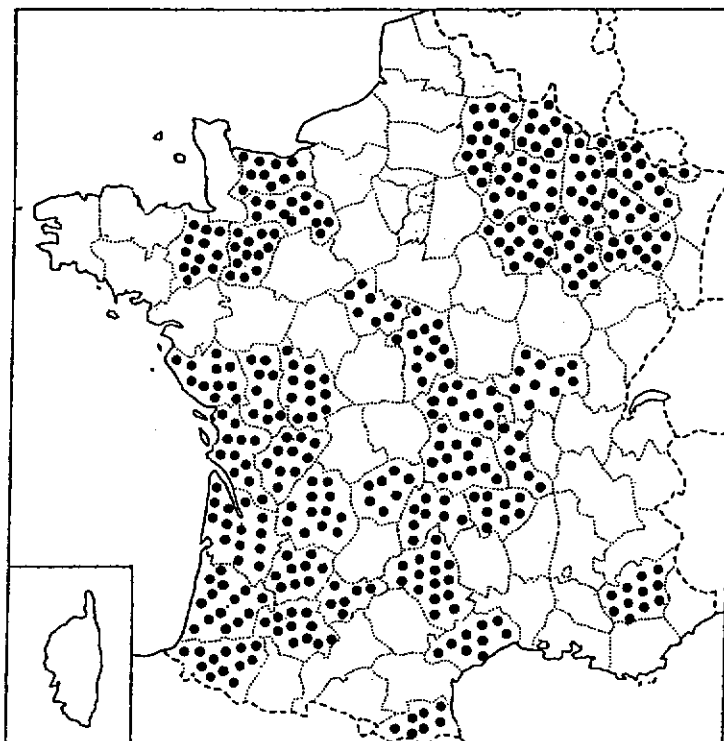
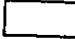







Figure 5 : Taux de cheptels qualifiés en 1989.

-  non réponse
-  < 50 % de cheptels qualifiés
-  de 50 à 75 % de cheptels qualifiés
-  de 75 à 90 % de cheptels qualifiés
-  de 90 à 95 % de cheptels qualifiés
-  > 95 % de cheptels qualifiés

